**AAP [Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France] :**

**Deadline : 14/03/2024 (premier dépôt)**

**Contexte / objectifs :**

Promouvoir et développer la recherche clinique et l’innovation entre les établissements de santé des Hauts de France avec comme objectifs de :

* Explorer de nouvelles indications pour un produit déjà commercialisé, optimisation des stratégies de prise en charge et recherche en soins infirmiers ;
* Dynamiser la Recherche clinique sur l’ensemble du territoire, Améliorer la qualité des soins par l’innovation, Favoriser la diffusion des innovations, Evaluer ces innovations sur un plan médical, économique et sociétal, Favoriser les échanges, l’organisation en réseaux et les consensus entre les professionnels concernés.

**Thématique des projets :**

Maladies neurologiques et neurodégénératives, santé mentale, addictions, cancers, maladies inflammatoires chroniques, maladies cardio-métaboliques et diabètes, maladies infectieuses, SHS liées aux questions sanitaires et de santé et une « thématique blanche » qui vise à permettre l’accompagnement d’une thématique non prévue.

**Critères d’éligibilités :**

* **Etudes à caractère multicentrique**, prévoyant des inclusions dans plusieurs centres hospitaliers de la région (dimension collaborative) ;
* Le portage des études est nécessairement assuré par un Centre hospitalier assurant une mission de service public ;
* Les opérateurs devront joindre au dossier de candidature, le protocole de recherche de l’étude.

Sont inéligibles : les grandes cohortes multicentriques nationales ou internationales, collections d’échantillons de grande taille, les projets de recherche fondamentale, de physiopathologie, les essais monocentriques, les projets déjà démarrés, hors HDF ou d’un porteur non public.

**Porteurs :**

Cet AAP s’adresse donc à l’ensemble des établissements publics de santé de la région Hauts-de-France, et ceux concourant au service public hospitalier.

Les organismes publics de recherche (Université, EPST, ESPIC…) et centres hospitaliers privés (cliniques, ne concourant au service public hospitalier) **peuvent être partenaires mais non gestionnaires.**

**Modalité de financement :**

Seules les dépenses de fonctionnement (salaire et soutien de programme) sont éligibles (pas de frais d’investissement). Attention, pour le montage financier, voir le détail dans le dossier complet de demande de subvention.

**Le soutien du Conseil régional est plafonné à 150 000 € par projet** ; ce financement pourra représenter 50 % maximum du coût total du projet.

Le versement de la subvention régionale sera conditionné à l’état d’avancement du dossier, selon l’état des dépenses engagées.

**Durée**: max 48 mois (4 ans)

**Dates de dépôt** :

* 1er décembre 2023 : Ouverture de l’appel à projets
* 14 mars 2024 midi : Réception des lettres d’intention
* Semaine du 15 avril 2024 : Comité de pré-sélection
* 10 juillet 2024, midi : Clôture du dépôt des dossiers complets
* Semaine du 14 octobre 2024 : Comité de sélection
* Présentation en Commission Permanente ou séance plénière du Conseil régional en janvier ou février 2025 : Sélection finale et affectation